

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 732

48 – LOZÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MENDE

Ventes et cessions

384 983 854 RCS Mende.

CRODAROM.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 90660.00 EUR.

Adresse : Zone Artisanale, 48230 Chanac.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société absorbante : SEDERMA Sigle : SEDERMA Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 3.040.000 euros L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 29 rue du Chemin Vert 78610 Le Perray-en Yvelines 348 756 255 RCS VERSAILLES Pour la société absorbée : CRODAROM Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 90.660 euros L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Zone Artisanale, 48230 Chanac 384 983 854 RCS MENDE L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Au 31/12/2025 Actif : 10.918.756 euros. Passif : 6.228.433 euros Soit un actif net apporté de 4.690.323 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que Croda Holdings (SAS au capital de 103.750.320 euros, dont le siège social est situé Immeuble Futura III, 1, avenue de Westphalie, 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 712 024 777) détient la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. En conséquence, la Fusion ne sera pas rémunérée par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation du capital de celle-ci ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant (fusion simplifiée) La date du projet commun de fusion: 30 juin 2026 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : -Pour le compte de la Société Absorbante au TAE de Versailles le 01/07/2026 -Pour le compte de la Société Absorbée au Tribunal de Commerce de Mende le 01/07/2026. La Fusion est soumise au régime juridique des fusions défini par les articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce et plus particulièrement au régime juridique des fusions simplifiées défini par l'article L. 236-11 du Code de commerce..